

COMMUNIQUÉ DE NOUVELLES

La Cour suprême du Canada confirme la conclusion de discrimination contre J. Moore par le district scolaire

Source: Trouble d'apprentissage - Association du Nouveau-Brunswick

Ce vendredi matin à 10h45 heure de l'Atlantique, la Cour suprême du Canada a confirmé les conclusions du Tribunal que Jeffrey Moore avait bel et bien fait l'objet de discrimination par le district scolaire n ° 44 de Vancouver Nord. De plus, son jugement accorde aux Moore le remboursement des frais liés à la fréquentation des écoles privées ainsi que des dommages intérêts. Ces ordonnances visent à juste titre à indemniser la famille Moore en raison du préjudice subi par leur fils Jeffrey.

Le 29 Octobre 2010, une décision majoritaire de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique dans l'appel Moore permettait au gouvernement de la C.-B. de continuer à nier les besoins particuliers des étudiants avec des troubles d'apprentissage (TA). La décision étaient particulièrement décourageant compte tenu des conclusions sur les troubles d'apprentissage de Statistique Canada ([prière de vous référer à la fiche TA-ANB ci-jointe](#)), qui rapporte que les TA sont une maladie chronique et l'une des forme de handicap les plus fréquentes chez les enfants âgés de 5 à 14.

La famille Moore a vécu un long et difficile combat publique depuis le début des années 1990 lorsque leur fils Jeff Moore, en 2e année à ce temps, avait été diagnostiqué avec un trouble d'apprentissage. Jeff Moore est maintenant un jeune adulte et le résultat du jugement de la Cour suprême n'aura pas d'impact significatif sur sa vie. Il aura toutefois un impact profond sur ces milliers d'enfants qui luttent tous les jours à cause de leur trouble d'apprentissage.

TA-ANB tiens à remercier Yude Henteleff, avocat pour l'Association des troubles d'apprentissage du Canada (ATAC) pour tout son travail et son engagement dans cette affaire. ATAC, TA-ANB et les autres associations de troubles d'apprentissage à travers le Canada continueront de défendre les droits des enfants ayant des troubles d'apprentissages à recevoir les accommodations, des programmes et les services éducatifs de mise. Nous vous prions de vous référer au lien ci-dessous pour obtenir une copie du document de la cour dans cette affaire

<http://scc.lexum.org/decisia-scc-csc/scc-csc/scc-csc/en/item/12680/index.do>

TA-ANB favorise la compréhension et l'acceptation de la capacité des personnes ayant des troubles d'apprentissage à mener une vie enrichissante et fructueuse.
